



Raccordements provisoires dans la zone d'approvisionnement d'ESB: Fiche d'information

V01.2025/01.07.2025

ESB modifie ses conditions de raccordement provisoire en raison d'une nouvelle législation. Depuis le 1^{er} juillet 2021, une nouvelle réglementation concernant l'obligation de notifier les raccordements provisoires est entrée en vigueur dans le cadre de l'Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), art. 23 et 25.

Désormais, tous les raccordements provisoires (chantiers, installations foraines, établissements festifs, etc.) sont soumis à l'obligation de notification et doivent être annoncés à ESB au moyen d'un **avis d'installation établi par un installateur-électricien agréé**.

Déroulement de la mise en place d'un raccordement provisoire

1. La commande du raccordement provisoire doit parvenir à ESB au moins **cinq jours ouvrables avant la date de montage** au moyen du formulaire «Commande de raccordement pour chantier». Télécharger le formulaire de commande «Commande de raccordement pour chantier» sous <https://www.esb.ch/fr/clients-privés/prestations/raccordements-au-reseau/>
2. Veuillez envoyer le formulaire de commande pour un raccordement provisoire dûment rempli et accompagné des annexes correspondantes par e-mail à temporary@esb.ch ou par courrier à ESB. Après réception de la commande, ESB vous enverra par courrier postal une facture à payer d'avance.
Si la commande arrive moins de cinq jours ouvrables avant le début des travaux de montage, un supplément pour commande express sera facturé.
3. L'installateur-électricien de votre choix doit remettre à ESB un avis d'installation conforme aux prescriptions d'entreprise CH-2021 pour les installations électriques raccordées au raccordement provisoire. Si l'avis d'installation est complet, correctement remis et approuvé, ESB monte le raccordement provisoire et le met en service à la date souhaitée.
4. L'installateur-électricien de votre choix doit ensuite raccorder vos installations électriques au boîtier de raccordement provisoire. Veuillez noter que les éventuels droits de passage nécessaires à la pose du câble de raccordement sont l'affaire du requérant. Une fois ces travaux terminés, un rapport de sécurité (RS) doit être établi conformément aux prescriptions d'entreprise CH-2021 et remis à ESB.

Déroulement du démontage du raccordement provisoire

1. Une fois les travaux ou l'événement terminé, votre installateur-électricien démonte les installations électriques du raccordement provisoire.
2. Vous envoyez la notification d'annulation du raccordement temporaire par écrit ou par e-mail à ESB, qui démontera ledit raccordement dans les jours qui suivent.
3. ESB facturera la totalité du forfait pour le montage et le démontage du raccordement temporaire une fois les travaux terminés. L'énergie sera facturée en fonction de la consommation effective.

Annexe:

- Liste des prix pour: raccordements provisoires pour événements et fêtes
- Liste des prix pour: raccordements provisoires de chantier

LISTE DES PRIX – Raccordements temporaires pour événements et fêtes

Charges d'ESB	Facturation
Boîtier de raccordement jusqu'à 63 A – forfait <ul style="list-style-type: none"> Confirmation de commande Montage, raccordement, mise en service ainsi que démontage de la ligne entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement provisoire (CRP) 	CHF 240.00
Location des 7 premiers jours	CHF 20.00
+ location à partir de 8 jours jusqu'à 1 mois	CHF 50.00
Si la location dure plus d'un mois, les tarifs pour les raccordements de chantier sont facturés.	
Coffret de raccordement jusqu'à 250 A – forfait <ul style="list-style-type: none"> Confirmation de commande Construction, raccordement, mise en service ainsi que démontage de la ligne entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement provisoire (CRP) 	CHF 950.00
Location des 7 premiers jours	CHF 50.00
+ location à partir de 8 jours jusqu'à 1 mois	CHF 80.00
Si la location dure plus d'un mois, les tarifs pour les raccordements de chantier sont facturés.	
Coffret de raccordement jusqu'à 400 A – forfait <ul style="list-style-type: none"> Confirmation de commande Montage, raccordement, mise en service ainsi que démontage de la ligne entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement provisoire (CRP) 	CHF 1 250.00
Location des 7 premiers jours	CHF 70.00
+ location à partir de 8 jours jusqu'à 1 mois	CHF 100.00
Si la location dure plus d'un mois, les tarifs pour les raccordements de chantier sont facturés.	
Frais de raccordement avec coffret de raccordement propre au client – forfait <ul style="list-style-type: none"> Confirmation de commande Montage, raccordement, mise en service ainsi que démontage de la ligne entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement provisoire 	
- Boîtier de raccordement jusqu'à 250 A – forfait	CHF 950.00
- Boîtier de raccordement jusqu'à 400 A – forfait	CHF 1 250.00

Supplément pour commande express (< 5 jours ouvrables)	CHF 200.00
Supplément pour commande express (< 3 jours ouvrables)	CHF 500.00
Installation sur un coffret de raccordement provisoire Y compris mise en service de l'ensemble de l'installation, montage du distributeur de courant (mise en place des cartouches fusibles, contrôle du sens de rotation, contrôle de l'interrupteur FI, etc.) Exécution et facturation directement par votre installateur responsable.	<i>Facturation directement par votre installateur</i>

Tous les prix s'entendent hors TVA et avec des interventions aux heures de travail habituelles.

- Dans les cas spéciaux où une pose de câble supplémentaire est nécessaire, les frais effectifs sont facturés (rapport de régie).
- La facturation des frais de raccordement a lieu lors de la mise en service du raccordement.
- Des adaptations de prix ultérieures demeurent réservées.
- Les «Conditions générales d'ESB pour le raccordement et l'utilisation des réseaux de distribution et la fourniture d'électricité» sont déterminantes pour tous les raccordements.

LISTE DES PRIX – Raccordements provisoires

Charges d'ESB	Facturation
Petit coffret de raccordement (230 V) jusqu'à 16 A – forfait <ul style="list-style-type: none"> Confirmation de commande Montage, raccordement, mise en service ainsi que démontage de la ligne entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement provisoire (CRP) 	
Location pour 2 semaines maximum	CHF 165.00
Coffret de raccordement jusqu'à 64 A – forfait <ul style="list-style-type: none"> Confirmation de commande Montage, raccordement, mise en service ainsi que démontage de la ligne entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement provisoire (CRP) 	CHF 510.00
Location du coffret de raccordement provisoire (CRP) Coupe-surintensité de raccordement avec compteur (pendant 6 mois max.)	CHF 90.00
+ supplément pour chaque mois supplémentaire	CHF 50.00
Coffret de raccordement jusqu'à 160 A – forfait <ul style="list-style-type: none"> Confirmation de commande Montage, raccordement, mise en service ainsi que démontage de la ligne entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement provisoire (CRP) 	CHF 730.00
Location du coffret de raccordement provisoire (CRP) Coupe-surintensité de raccordement avec compteur (pendant 6 mois max.)	CHF 200.00
+ supplément pour chaque mois supplémentaire Coupe-surintensité de raccordement avec compteur (pendant 6 mois max.)	CHF 60.00
Coffret de raccordement jusqu'à 250 A – forfait <ul style="list-style-type: none"> Confirmation de commande Montage, raccordement, mise en service ainsi que démontage de la ligne entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement provisoire (CRP) 	CHF 950.00
Location du coffret de raccordement provisoire (CRP) Coupe-surintensité de raccordement avec compteur (pendant 6 mois max.)	CHF 550.00
+ supplément pour chaque mois supplémentaire (à partir du 7 ^e mois)	CHF 80.00
Coffret de raccordement jusqu'à 400 A – forfait <ul style="list-style-type: none"> Confirmation de commande 	

<ul style="list-style-type: none"> Montage, raccordement, mise en service ainsi que démontage de la ligne entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement provisoire (CRP) 	CHF 1 250.00
Location du coffret de raccordement provisoire (CRP) Coupe-surintensité de raccordement avec compteur (pendant 6 mois max.)	CHF 700.00
+ supplément pour chaque mois supplémentaire (à partir du 7 ^e mois)	CHF 100.00
Frais de raccordement avec coffret de raccordement propre au client – forfait	
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation de commande Montage, raccordement, mise en service ainsi que démontage de la ligne entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement provisoire (CRP) - (CRP) jusqu'à 250 A – forfait - (CRP) jusqu'à 400 A – forfait 	CHF 950.00 CHF 1 250.00
Supplément pour commande express (< 5 jours ouvrables)	CHF 150.00
Supplément pour commande express (< 3 jours ouvrables)	CHF 500.00
Supplément pour les relevés intermédiaires en cas de changement de partenaire commercial	CHF 200.00
<ul style="list-style-type: none"> Confirmation de commande Frais administratifs 	
Installation à partir du coffret de raccordement provisoire Y compris la mise en service de l'ensemble de l'installation de chantier, le montage du distributeur de chantier (mise en place des cartouches fusibles, le contrôle du sens de rotation, le contrôle de l'interrupteur FI, etc.) Exécution et facturation directement par votre installateur électricien responsable.	<i>Facturation directement par votre installateur</i>

Tous les prix s'entendent hors TVA et avec des interventions aux heures de travail habituelles.

- Dans les cas spéciaux où une pose de câble supplémentaire est nécessaire, les frais effectifs sont facturés (rapport de régie).
- La facturation des frais de raccordement a lieu lors de la mise en service du raccordement.
- Des adaptations de prix ultérieures demeurent réservées.
- Les «Conditions générales d'ESB pour le raccordement et l'utilisation des réseaux de distribution et la fourniture d'électricité» sont déterminantes pour tous les raccordements.

